



# **CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX & CRITÉRIUM AVIRON PARTAGÉ JEUNE ET U17**

**Régate « open » hors zone - U15 bateaux longs**

**ZONE SUD - EST AVIRON**

**Vichy**

**Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 juin 2026**

Ligues composant la Zone Sud-Est :

Auvergne-Rhône-Alpes

Bourgogne-Franche-Comté

Corse

La Réunion

Sud Provence-Alpes Côte d'Azur

## 1. ORGANISATION

Épreuves organisées conjointement par la Zone Sud-Est (ZSE), le Club de l'Aviron de Vichy et les cadres techniques de la Fédération Française d'Aviron.

Responsable ZSE : Régis BOREL : 06 08 30 36 82 / [regis.borel@ffaviron.fr](mailto:regis.borel@ffaviron.fr)

Coordonnateur technique ZSE : Frédéric PERRIER : 06 81 35 82 29 / [frederic.perrier@ffaviron.fr](mailto:frederic.perrier@ffaviron.fr)

Président du CA VICHY : Thibault MESLIN : 06 84 90 39 27 / [tmeslin@hotmail.fr](mailto:tmeslin@hotmail.fr)

Présidente du jury : Catherine MACIOCE : 06 73 16 25 17 / [catherine.macioce@ffaviron.fr](mailto:catherine.macioce@ffaviron.fr)

Coordonnateur des Arbitres ZSE : Nicolas PARQUIC : 07 66 40 34 66 / [nicolas.parquic@ffaviron.fr](mailto:nicolas.parquic@ffaviron.fr)

## 2. LIEU

Palais du Lac - 03700 Bellerive-sur-Allier

## 3. DESCRIPTIF

1/ Championnats interrégionaux & Critérium aviron partagé Jeune et U17

2/ Régate « open » hors programme de zone - U15 bateaux longs

Vendredi après-midi : À partir de 16h00, Séries qualificatives U17.

Samedi matin : À partir de 8h15, Séries qualificatives U15 bateaux courts.

Samedi après-midi : À partir de 13h00 : 1/2 ou 1/3 de finales U17 ; finales U15 bateaux courts.

Dimanche matin : À partir de 8h30 : Finales U17 ; séries U15 bateaux longs.

Dimanche après-midi : À partir de 14h30 : Finales U15 bateaux longs.

Les horaires de l'avant-programme sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'engagés.

IMPORTANT : la régata open U15 bateaux longs est une régata hors programme de zone proposée aux clubs afin de tester leurs équipages en vue du championnat national jeune.

En cas d'intempéries ou tout autre problème qui affecterait le bon déroulement des courses U15 bateaux courts et U17, les créneaux prévus pour les U15 bateaux longs pourraient être utilisés partiellement ou totalement comme créneaux de réserve.

#### **4. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE - JEUNE (U15)**

##### **Brevets de rameurs**

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

##### **Participation**

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

##### **Engagements aux championnats interrégionaux Jeune**

Les engagements aux championnats interrégionaux Jeune sont faits automatiquement à l'issue des Championnats de ligue Jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

#### **5. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON**

##### **Brevets de rameurs**

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

##### **Équipages de l'épreuve U15 et U17 aviron-partagé**

Un des deux rameurs doit fournir une attestation ALD, MDPH ou être classifié, l'autre doit être valide.

Les U15 et U17 aviron partagé doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

Si dans l'épreuve aviron-partagé, 4 équipages para-valide et 4 équipages ALD/MDPH étaient engagés, des classements séparés seraient mis en place.

#### **6. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE - U17**

##### **Brevets de rameur et barreur**

Pour pouvoir participer aux Championnats interrégionaux U17, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

##### **Participation**

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement des championnats et critères.

##### **Engagements au Championnat de France U17**

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux qualificatifs en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats interrégionaux, en cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone **avant le mardi 16 juin 2026 16h00**.

Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors du Championnat de France.

## 7. QUOTAS :

La Zone Sud-Est dispose de 8 quotas qualificatifs pour le championnat de France U17.

## 8. DISCIPLINES

U17 - distance de course : 1500 m

<b>N°</b>	<b>Code</b>	<b>Bateau</b>
1	U17H2x	2 rameurs en couple
2	U17H1x	1 rameur en couple
3	U17H4x	4 rameurs en couple
4	U17H4+	4 rameurs en pointe avec barreur
5	U17H2-	2 rameurs en pointe sans barreur
6	U17H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
7	U17F2x	2 rameuses en couple
8	U17F1x	1 rameuse en couple
9	U17F4x	4 rameuses en couple
10	U17F4+	4 rameuses en pointe avec barreur
11	U17F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
12	U17F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
13	U17M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
14	U17M2x AP	1 rameuse et 1 rameur en couple dont 1 ayant une attestation MDPH, ALD ou étant classifié

U15 Bateaux courts - distance de course : 1000 m

<b>N°</b>	<b>Code</b>	<b>Bateau</b>
15	J13F1x	1 rameuse en couple
16	J14F2x	2 rameuses en couple
17	J14F1x	1 rameuse en couple
18	J13H1x	1 rameur en couple
19	J14H2x	2 rameurs en couple
20	J14H1x	1 rameur en couple

21 J14M2x AP 1 rameuse et 1 rameur en couple dont 1 ayant une attestation MDPH, ALD ou étant classifié

U15 Bateaux longs - distance de course : 1000 m

22 U15F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur

23 U15F8x+ 8 rameuses en couple avec barreur

24 U15M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple

25 U15H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur

26 U15M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

27 H15H8x+ 8 rameurs en couple avec barreur

28 U15M2x AP 1 rameuse et 1 rameur en couple dont 1 ayant une attestation MDPH, ALD ou étant classifié

## **9. ENGAGEMENTS**

U17 et U15 bateaux longs : Les engagements sont libres et se font uniquement sur [intranet.ffaviron.fr](http://intranet.ffaviron.fr) par chaque club (1 seul événement sur l'intranet pour les 2 épreuves → « Championnats Interrégionaux U17 et Critérium Aviron Partagé U17 Sud-Est - Régate open U15 bateaux longs »)

U15 bateaux courts : Les engagements aux championnats interrégionaux Jeune sont faits automatiquement à l'issue des Championnats de ligue Jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

Ouverture des inscriptions : Lundi 18 mai 2026 à 8h00

Clôture des inscriptions : Mardi 2 juin 2026 à 14h00

Consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr) : Mardi 2 juin 2026 à 17h00

Le coût de l'engagement est de 5€ par siège.

Les chèques seront libellés à l'ordre du CA VICHY.

Les factures seront faites sur la base du programme affiché sur le site le mercredi 10 juin 2026.

## **10. PARCOURS**

Les distances de course sont de 1000m et 1500m.

Le bassin est matérialisé par six couloirs avec départs tenus.

## **11. PROGRAMME**

Le programme définitif sera mis en ligne sur le [site internet de la Zone Sud-Est](#) au plus tard le mercredi 10 juin 2026.

## **12. DIFFUSION DES INFORMATIONS**

Elles seront consultables et téléchargeables sur le [site internet de la Zone Sud-Est](#).

Chaque ligue constituant la Zone Sud-Est est autorisée à héberger ces informations.

## **13. ÉCHÉANCIER**

Lundi 18 mai 2026 à 8h00 : Ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral.

Mardi 2 juin 2026 à 14h00 : Clôture des inscriptions.

Mardi 2 juin 2026 à 17h00 : Consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr).

Mercredi 10 juin 2026 : Mise en ligne des engagements, horaires et ordres de départ sur le [site internet de la Zone Sud-Est](#).

Dimanche 14 juin 2026 : Mise en ligne des résultats sur le [site internet de la Zone Sud-Est](#).

## **14. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

- **La réunion des délégués** aura lieu le vendredi 12 juin 2026 à 14h00 dans l'amphithéâtre de la maison des jeunes (Centre omnisports, route du pont de l'Europe, 03700 Bellerive sur Allier).
- **Le code des régates** sera appliqué pour une absence non justifiée à la réunion des délégués.
- **Ouverture du bassin à l'entraînement :**
  - Équipages au ponton de débarquement 30 min avant le départ de la première course
  - Entraînement de nouveau possible dès l'arrivée de la dernière course de la journée, dans la limite des horaires ci-dessous :
    - Vendredi de 8h00 à 21h00
    - Samedi de 6h00 à 21h00
    - Dimanche : de 6h00 à 16h00
- **La sécurité** sera assurée par les services de secours locaux, en liaison avec le comité d'organisation et le président du jury.
- **Plans de circulation** : voir en annexe.

- **Les numéros** ne seront pas fournis par les organisateurs.
- **Le programme** sera téléchargeable sur le [site internet de la Zone Sud-Est](#) et disponible sur Crew Timer.
- **Le chronométrage** sera assuré par les cadres techniques d'État, sous la responsabilité de la Zone Sud-Est.
- **L'arbitrage** sera coordonné par un arbitre national en relation avec le responsable de la Zone Sud-Est et le coordonnateur technique.
- **Les cérémonies protocolaires** auront lieu à l'issue de chaque course au niveau des pontons béton en épis.
- **Les forfaits et changements d'équipages** connus avant la réunion des délégués devront être transmis par mail dès que possible à [frederic.perrier@ffaviron.fr](mailto:frederic.perrier@ffaviron.fr) sur la fiche prévue à cet effet (à télécharger sur le [site internet de la Zone Sud-Est](#)).
- Vous pouvez également consulter la réglementation sportive 2026 éditée par la FFA (<https://www.ffaviron.fr/reglementation-des-competitions/reglementation-sportive/>).

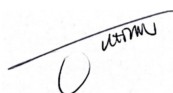
Régis BOREL  
Responsable de la Zone Sud-Est



Catherine MACIOCE  
Présidente du jury



Thibault MESLIN  
Président du CA VICHY

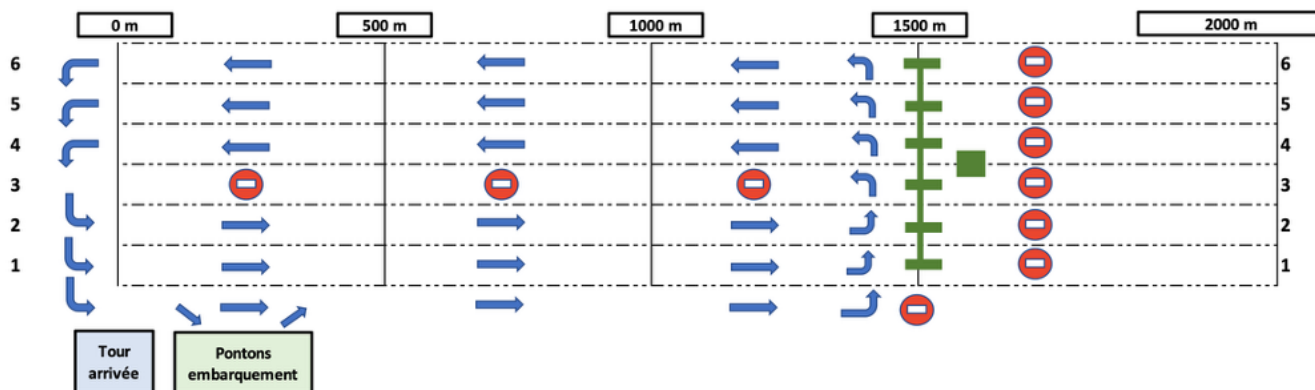


Frédéric PERRIER  
Coordonnateur technique de la  
Zone Sud-Est

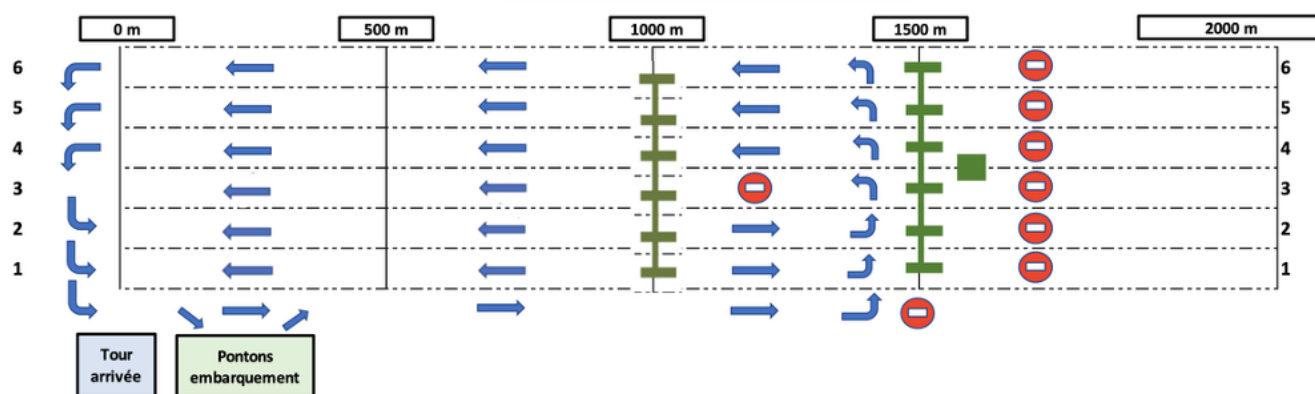


# ANNEXE – PLANS DE NAVIGATION

Plan entraînement Vichy - 1500 m



Plan compétition Vichy 1000m



Plan compétition Vichy - 1500 m

